

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE D'AMENEE D'EAU

La Menthue

Extrait du procès-verbal du Conseil intercommunal de l'Association d'aménée d'eau " La Menthue ".

Séance du 11 juin 2020.

Présidence : Monsieur Jean-Maurice David, Président.

Le Conseil intercommunal

décide

Point 3 de l'ordre du jour : d'accepter les comptes 2019 de l'Association

Total des revenus : **490'016,82** francs

Total des charges : **487'816,01** francs

Excédent de revenus : **2'200,81** francs

Point 5 de l'ordre du jour : d'autoriser le Comité de direction à exécuter les travaux d'assainissement de la station de Prahins pour un montant de 116'000 francs.

En application de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) , les décisions mentionnées ci-dessus peuvent faire l'objet d'un référendum.

Ainsi délibéré en séance du 11 juin 2020

Le Président



J-M. David



Le Secrétaire



R. Miéville